

**Monsieur Yvan Mayeur**  
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles  
Hôtel de Ville  
Grand-Place  
B - 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 4 avril 2016

n. réf : 319-PH-hb (à rappeler svp)

Monsieur le Bourgmestre,

**Concerne : Incidents du 2 avril 2016, place de la Bourse**

C'est avec surprise et incompréhension qu'AVOCATS.BE, qui représente les quelques 7.800 avocats francophones et germanophones de Belgique, a pris connaissance des incidents qui sont survenus ce samedi 2 avril 2016 sur la place de la Bourse.

Nous avons appris qu'une trentaine de manifestants, dont Me Alexis Deswaef, président de la Ligue belge des droits de l'homme, y avaient été interpellés brutalement, qu'ils avaient été privés de leur liberté, menottés et arrêtés administrativement.

Parmi les personnes arrêtées, outre Me Alexis Deswaef, on comptait d'autres membres de la Ligue des droits de l'homme, des sympathisants, mais aussi de simples passants.

Si nous pouvons comprendre qu'à la suite des évènements qui avaient émaillés le week-end précédent, des mesures énergiques aient été prises pour éviter la réitération de ce type d'incident, nous ne pouvons admettre que des personnes qui avaient pour simple but de manifester, par une présence pacifique et silencieuse, leur attachement à la protection des droits et des libertés, même dans les temps troublés que nous connaissons et, d'ailleurs, surtout dans ces temps troublés, aient ainsi été interpellées.

Les images diffusées par la télévision semblent d'ailleurs montrer que Me Deswaef a été arrêté spécifiquement en sa qualité de président de la Ligue des droits de l'homme, « pour l'exemple », alors qu'il était parfaitement calme et qu'il ne manifestait d'ailleurs nullement, se contentant, comme tant d'autres belges de témoigner par sa présence sa solidarité avec les victimes des attentats.

.../...

# a.

AVOCATS.BE

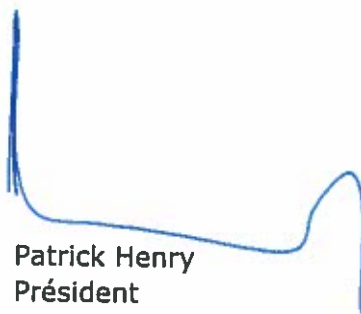
Au-delà, à supposer même que votre volonté ait été d'interdire toute présence sur la place de la Bourse, même pacifique, même silencieuse, ce qui nous paraîtrait difficile à comprendre même dans le contexte actuel, nous ne pourrions admettre l'usage disproportionné de la force par les services de police, dont les images télévisées témoignent.

Dans ces conditions, AVOCATS.BE souhaite que toute la lumière soit faite sur les événements qui se sont produits ce samedi 2 avril 2016 place de la Bourse et que, si l'enquête confirme les débordements que nous sommes ainsi contraints de dénoncer, des poursuites soient engagées contre les personnes qui en sont responsables.

AVOCATS.BE ne conteste nullement que des mesures adéquates doivent être adoptées pour permettre de lutter efficacement contre la menace terroriste mais il ne peut accepter qu'au nom de ces mesures de précaution, ce soit à l'ensemble de nos droits et libertés que l'on porte atteinte.

J'adresse copie de la présente à Monsieur Charles Michel, Premier Ministre, à Monsieur Koen Geens, Ministre de la justice, à Monsieur Jan Jambon, Ministre de l'intérieur et à Monsieur Rudi Vervoort, Ministre-président de la Région Bruxelloise.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.



Patrick Henry  
Président